Procédure

POUR UNE INTERVENTION SUR UN OBJET MOBILIER

PROPRIÉTAIRE PUBLIC ET PRIVÉ

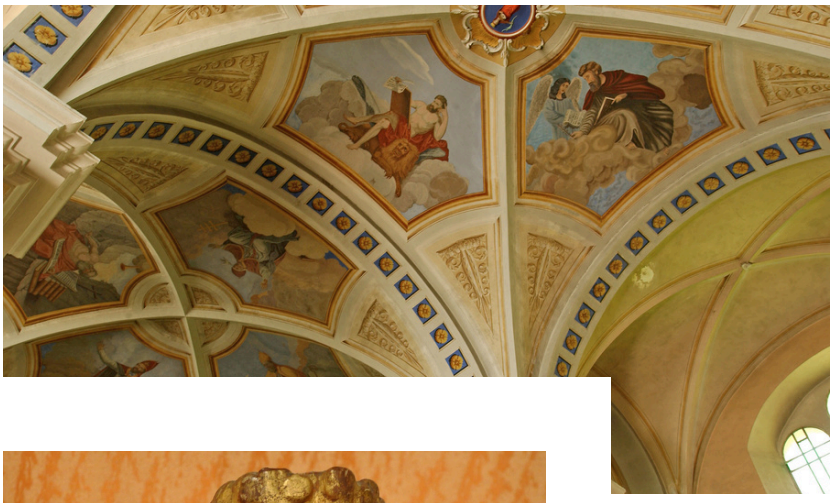

Objets classés - Objets inscrits aux Monuments historiques

PRISE DE CONTACT ET PRÉSENTATION DU PROJET

1

Le propriétaire contacte la **Conservation Régionale des MH** et le **Conservateur des AOA** du Département pour échanger sur le projet de conservation, restauration ou d'étude afin d'organiser une visite sur place pour des échanges et des conseils.

CONTACTS

DEMANDE DE DEVIS

2

Le propriétaire fait des demandes de devis auprès de **professionnels de la conservation et de la restauration.**

ACCORD DE PRINCIPE

3

Le propriétaire transmet les devis au CRMH* et au CAOA* pour **avis** ou un **accord de principe**.

ENVOIE DE LA DAT*

4

Le propriétaire envoie le **formulaire** DAT* (Cerfa 15459) et le devis envisagé mais non signé au CAOA*.

DOCUMENTS

Le propriétaire attend le retour positif ou négatif de la **DRAC*** avant de commencer les travaux.

DEMANDES DE SUBVENTION

5

Le propriétaire peut faire une demande de subvention **à l'État** sur la plate-forme dédiée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FAIRE LA DEMANDE

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Avant le début des travaux, le propriétaire peut faire une demande de subvention **au Département de la Savoie** en remplissant le formulaire dédié.

FORMULAIRE

La demande est proposée à la commission permanente et un arrêté d'octroi de subvention est adressé au propriétaire.

INTERVENTION SUR L'OBJET

L'objet subit l'intervention prévue en atelier ou sur place.
Le restaurateur rédige un **rapport de restauration.**

6

VISITE / CERTIFICAT

7

Visite de **réinstallation de l'œuvre** ou de réception des travaux qui fournit un **certificat** d'achèvement travaux par le CAOA*.

VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le propriétaire peut demander le versement de la subvention **à l'État** en envoyant la facture et le rapport de restauration.

8

Le propriétaire peut demander le versement de la subvention **au Département de la Savoie** en envoyant la facture, le rapport de restauration et des photos d'avant et d'après la restauration de l'objet en format JPG.

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUEZ SUR VOTRE RESTAURATION !

Avec le rapport du restaurateur et les photos fournies, le Département de la Savoie pourra rédiger une page sur votre objet restauré, afin qu'il **ne tombe pas dans l'oubli** !

Objets ajoutés dans le Répertoire départemental

PRISE DE CONTACT ET PRÉSENTATION DU PROJET

1

Le propriétaire contacte la **Conservation départementale du Patrimoine** pour échanger sur le projet de conservation, restauration ou d'étude afin d'organiser une visite sur place pour des échanges et des conseils.

CONTACTS

DEMANDE DE DEVIS

2

Le propriétaire fait des demandes de devis auprès de **professionnels de la conservation et de la restauration.**

DEMANDES DE SUBVENTION

Avant le début des travaux, le propriétaire peut faire une demande de subvention **au Département de la Savoie** en remplissant le formulaire dédié.

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

FORMULAIRE

La demande est proposée à la commission permanente et un arrêté d'octroi de subvention est adressé au propriétaire.

INTERVENTION SUR L'OBJET

3

L'objet subit l'intervention prévue en atelier ou sur place.
Le restaurateur rédige un **rapport de restauration.**

VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

4

Le propriétaire peut demander le versement de la subvention **au Département de la Savoie** en envoyant la facture, le rapport de restauration et des photos d'avant et d'après la restauration de l'objet en format JPG.

COMMUNIQUEZ SUR VOTRE RESTAURATION !

Avec le rapport du restaurateur et les photos fournies, le Département de la Savoie pourra rédiger une page sur votre objet restauré, afin qu'il **ne tombe pas dans l'oubli** !

Ajouter un objet dans le répertoire départemental

POURQUOI VOULOIR FAIRE AJOUTER UN OBJET AU RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL ?

Inscrire ses objets au répertoire départemental permet de **recenser** les objets patrimoniaux de Savoie, contribuant ainsi à leur **protection** et à leur **valorisation**. De plus, cela offre l'opportunité d'en apprendre davantage sur leur **histoire**, ainsi suite à son ajout dans le répertoire, le propriétaire peut également bénéficier d'une **subvention** du Département l'intervention sur ces objets.

PRISE DE CONTACT ET PRÉSENTATION DU PROJET

1

Le propriétaire contacte la **Conservation départementale du Patrimoine** pour échanger sur le projet d'inscription.

CONTACTS

VISITE SUR PLACE

2

Le CAOA* se rend sur place pour donner un **avis** et rédiger une **fiche AOA***.

DEMANDE D'INSCRIPTION

3

Le propriétaire demande que l'objet soit porté au répertoire.

COURRIER AU PRÉSIDENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

L'objet est présenté à un **comité technique** qui valide sa candidature.

La demande est présentée à la **Commission départementale**. Une **notification** est adressée au propriétaire.

Lexique

AOA : ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

CAOA : CONSERVATEUR DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

CRMH : CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DAT : DEMANDE D'AUTORISATION OU DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉTUDE OU TRAVAUX (CERFA 15459)

DRAC : DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Contacts

CONSERVATION DÉPARTEMENTALE DU PATRIMOINE

cdp@savoie.fr 04 79 70 63 60

CONSERVATEUR DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

philippe.raffaelli.ext@culture.gouv.fr 06 63 56 95 62

CONSERVATRICE DÉLÉGUÉE DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

clara.berelle@savoie.fr 04 79 70 63 42

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT